

# **Circulaire du 25 septembre 2019 relative à la mise en œuvre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi**



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Délégation Interministérielle à la  
Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté

Direction Générale de la Cohésion  
Sociale  
Sous-direction de l'inclusion sociale,  
de l'insertion et de la lutte contre la  
pauvreté  
Bureau de l'accès aux droits et de  
l'insertion

mél. : [dgcs-strategiepauvrete@social.gouv.fr](mailto:dgcs-strategiepauvrete@social.gouv.fr)

La ministre des solidarités et de la santé

La secrétaire d'Etat auprès de la ministre des  
solidarités et de la santé

Le délégué interministériel à la prévention et à la lutte  
contre la pauvreté

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Copie :

Mesdames et Messieurs les hauts commissaires  
chargés de la prévention et de la lutte contre la  
pauvreté

Mesdames et Messieurs les préfets de département

- Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et  
départementaux de la jeunesse, des sports et de la  
cohésion sociale
- Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de  
la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- Mesdames et Messieurs les directeurs de la  
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
- Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des  
entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi
- Mesdames et Messieurs les directeurs des  
entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi
- Mesdames et Messieurs les directeurs  
départementaux de la cohésion sociale et de la  
protection des populations
- Mesdames et Messieurs les directeurs  
départementaux de la cohésion sociale